



BANQUES ET FINTECHS : COOPÉRATION OU CONCURRENCE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE RÉELLE ?



*Think tank indépendant dédié à la croissance, à la
compétitivité et à la prospérité*

ÉDITION
NOVEMBRE 2022

PREFACE

Comme leur nom l'indique, les fintechs sont nées de la rencontre de la finance et des nouvelles technologies. Elles ont crû et se développent encore aujourd'hui à une vitesse exponentielle. Pourquoi ? Parce que, grâce à leur réactivité et leur « agilité », elles répondent aux besoins de nombre d'opérations et d'opérateurs, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises, d'intermédiaires financiers, de l'Etat et d'autres collectivités publiques...

Grâce à leur taille souvent modeste, grâce à leurs plateformes performantes dans la collecte et le traitement des données – les fameuses data – grâce à des coûts de transaction extrêmement compétitifs, les fintechs sont venues bousculer les banques. Pas mal de banques ont transformé ce nouveau défi en opportunité, en rachetant des fintechs ou en nouant avec elles des partenariats gagnant-gagnant. Il y a là un processus d'intégration très classique, qui permet d'internaliser totalement ou partiellement la concurrence en maîtrisant de l'intérieur d'une banque ou d'un groupe les formes et les effets.

Cet excellent Rapport publié sous l'égide de la Fondation Concorde montre justement où se situe aujourd'hui l'équilibre de la concurrence et de la coopération entre banques et fintechs ; il souligne la portée de la « coopétition » sur beaucoup d'activités,

y compris bien sûr pour ce qui touche au partage des données. Par-delà ces rapprochements voire ces mariages entre banques et fintechs qui se manifestent dans tous les pays, qu'ils soient avancés ou seulement émergents, les régulateurs/superviseurs doivent appliquer avec vigilance le principe « même activité, même règle » afin de limiter les distorsions de concurrence.

Plusieurs des recommandations mises en avant dans le Rapport devraient, dans l'intérêt de tous, trouver auprès des décideurs l'écho qu'elles méritent. Oui, l'importance du thème requiert d'intégrer les fintechs dans le champ d'application des nouvelles stratégies industrielles. Oui, dans ce secteur comme dans pas mal d'autres, il faut pouvoir s'appuyer sur toute la gamme des tailles, des grandes entreprises aux PME à doper par l'adoption – enfin ! – d'un « Small Business Act » à l'échelle européenne. Oui, il faut favoriser l'essor de « Chief Technology Officers » au niveau de la Première ministre. De plus, la France doit encourager le développement de talents plus nombreux en mathématiques de la finance, les attirer et savoir les retenir. Elle doit également afficher une stratégie claire au sujet des crypto-actifs et des technologies comme la blockchain et l'intelligence artificielle.

Christian de BOISSIEU

Professeur émérite à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)
Président du Conseil Scientifique de la Fondation Concorde.

INTRODUCTION

En stimulant l'innovation des services financiers et le développement de nouveaux usages, les fintechs auront de toute évidence largement contribué à l'accélération de la transformation numérique du secteur bancaire français, en particulier en l'amenant à se doter des technologies pour rester dans la course face à l'émergence de la concurrence des géants de l'internet.

Selon la Banque de France, notre pays est ainsi devenu le N°1 de l'Union européenne pour l'usage d'internet pour les services bancaires avec 900 fintechs. Des fintechs qui, selon Business France, ont permis la création de 40.000 emplois en France. Un développement exemplaire à la faveur d'une politique audacieuse loin de mettre en danger l'édifice financier européen comme certains le craignaient, a fait des fintechs françaises à la fois des partenaires stratégiques et un atout pour les banques traditionnelles en les encourageant à opérer leur transformation numérique et en leur offrant des solutions innovantes.

Cependant, un peu plus d'une demie-décennie après cet élan, la maturité d'un nombre croissant de fintechs, leur valorisation financière à la hauteur de celle de certains grands établissements financiers, sans oublier le profit que peuvent tirer les bigtechs d'un cadre réglementaire

assoupli renforçant la menace que font peser ces dernières sur la souveraineté économique européenne, posent aujourd'hui la question du maintien de cette politique ou, à tout le moins, de l'introduction d'un principe de proportionnalité dans son application.

En effet, et alors que nos banques doivent faire face à de nouveaux défis, comme ceux de la rentabilité ou de la conformité à de nouvelles obligations imposées par l'Union européenne dans un contexte économique fortement dégradé par les conséquences de la crise sanitaire et du conflit armé en Ukraine, notre écosystème de fintechs est sans doute devenu l'un de leurs meilleurs atouts. Mais il peut également se révéler être une menace en tant que nos licornes sont des proies faciles pour des géants de la tech dont les moyens, comme les ambitions, semblent illimités.

C'est dans ce contexte et pour contribuer à apporter des réponses neuves à cette problématique clé pour l'avenir de notre système financier et de notre économie, que la Fondation Concorde a décidé de réunir un groupe pluridisciplinaire d'experts « Banques et fintechs : coopération ou concurrence au service de l'économie réelle ? ».

Ce groupe, composé de professionnels des services financiers, de représentants des institutions financières, d'économistes et d'universitaires réunis sous la présidence de Christian de Boissieu, a voulu à travers le présent rapport, non seulement dresser un état des lieux du développement de l'écosystème fintech dans notre pays mais encore, proposer aux pouvoirs publics et institutions financières, des mesures concrètes avec l'ambition de faire de la banque de demain le meilleur allié du développement économique de la France et de ses territoires.

Jacques MARCEAU

Administrateur et animateur de la Commission Banques et Services Financiers de la
Fondation Concorde

TABLE DES MATIÈRES

1^{ERE} PARTIE : BANQUES ET FINTECHS EN 2022.....	6
1.1 LES FINTECHS : DEFINITION ET PERIMETRE.....	6
1.2. LE DEVELOPPEMENT DES FINTECHS DANS LE MONDE.....	7
1.3. LES FINTECHS EN FRANCE.....	9
1.4. VERS UN NOUVEAU PARADIGME ?.....	13
 2^{EME} PARTIE : LES EVOLUTIONS DE LA RELATION ENTRE LES BANQUES ET LES FINTECHS.....	 15
2.1. BANQUES ET FINTECHS : D'UNE RELATION CONCURRENTIELLE.....	15
2.2. ...A UNE COOPERATION VOIRE UNE COOPETITION.....	18
2.3. ...AU BENEFICE DE LA CROISSANCE ET DE L'INCLUSION.....	20
2.4. POUR CONCLURE.....	22
 3^{EME} PARTIE : PROPOSITIONS POUR METTRE LES FINTECHS AU SERVICE DE L'ECONOMIE REELLE.....	 23
3.1. ASSURER NOTRE SOUVERAINETE NUMERIQUE.....	23
3.2. SE DONNER LES MOYENS D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE DANS LE NUMERIQUE.....	24
3.3. DONNER AUX FINTECHS LES CONDITIONS NECESSAIRES A LEUR DEVELOPPEMENT.....	27

Membres du groupe de travail

Présidence : Christian de BOISSIEU, Economiste, Professeur émérite à Paris I (Panthéon-Sorbonne), Vice-président du Cercle des économistes, Administrateur et Président du Conseil scientifique de la Fondation Concorde

Animateur : Jacques MARCEAU, Consultant, Aromates, Administrateur de la Fondation Concorde, Administrateur de la Fondation IOUR

Rapporteur : Timothée WAXIN, Responsable du département Finance, Data & Performance à l'EMLV Business School

Membres :

- Cyril ARMANGE, Directeur général adjoint de Finance Innovation
- Matthias BACCINO, Directeur général de Trade Republic, Administrateur de la Fondation Concorde
- Jean CARPENTIER, Directeur Conseil Banque Paris, SOPRA STERIA NEXT
- Alain CLOT, Président cofondateur de France Fintech
- Carole DELORME D'ARMAILLE, Directrice générale de l'OCBF
- Marc FAVERO, Directeur général de Brinks Payments Services
- Guillaume HARDY, Directeur des affaires publiques, Crédit Mutuel Arkéa
- Philippe LAULANIE, Directeur général du GIE Carte Bancaire
- Emmanuel-Georges MICHELIN, Directeur adjoint des affaires publiques, Groupe BPCE
- Pascale SAUMON, Directrice conseil, Aromates
- Thibault VERBIEST, Avocat associé, Metalaw
- Bertrand ANNETTE, associé, Lyncas

Les membres remercient les experts de la Fondation et les personnes auditionnées dans le cadre de ce travail.

1^{ERE} PARTIE

BANQUES ET FINTECHS EN 2022

« Les Gafa me préoccupent davantage que les néobanques »

Laurent Mignon, Président du directoire du Groupe BPCE, Les Echos, 24 septembre 2021

1.1. Les fintechs : définition et périmètre

Le terme fintech – qui provient de la contraction des mots « finance » et « technologie » – est défini par le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) comme une « innovation technologique dans les services financiers qui pourrait déboucher sur de nouveaux modèles d'entreprise, applications, processus ou produits, avec un effet matériel associé sur les institutions et marchés financiers et sur la fourniture de services financiers ».¹

Cette définition permet de distinguer deux grandes familles de fintechs :

- La première regroupe les start-up qui opèrent principalement dans le secteur des services financiers. Ces entreprises produisent des innovations dans divers segments tels que les services de paiement, les services de compensation et de règlement, le crédit (néobanques), l'assurance (assurtech), la gestion d'actifs (conseil en investissement, *robo-advisers*) et également les activités liées aux crypto-actifs ;
- La seconde englobe les grandes entreprises, souvent technologiques, aussi dénommées bigtechs, qui offrent des services financiers dans le cadre d'activités beaucoup plus vastes. Les bigtechs regroupent les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft) ainsi que les BATX (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi) qui ont acquis des positions fortes en Asie et amorcent leur développement en Europe et aux Etats-Unis. En s'appuyant sur leur puissance financière et la force de leurs écosystèmes, les bigtechs ont accès à d'importants volumes de données et détiennent un avantage concurrentiel majeur vis-à-vis des banques traditionnelles. Les bigtechs ne cherchent pas nécessairement une rentabilité immédiate dans les services financiers, mais visent à renforcer leur modèle économique existant.

¹ Source : Conseil de stabilité financière, Financial Stability Implications from FinTech, 27 juin 2017, page 7.

Avantages concurrentiels des acteurs



Banques traditionnelles

- **Présence historique** sur le marché
- **Expérience** dans la maîtrise de la conformité aux différentes réglementations applicables
- **Notoriété** et **bonne réputation** en matière de sécurité et de protection des données de leurs clients



FinTech

- **Agilité technologique**
- **Structure de coûts plus légère** que celle des banques
- **Savoir-faire particulier** en termes de simplification du parcours client



BigTech

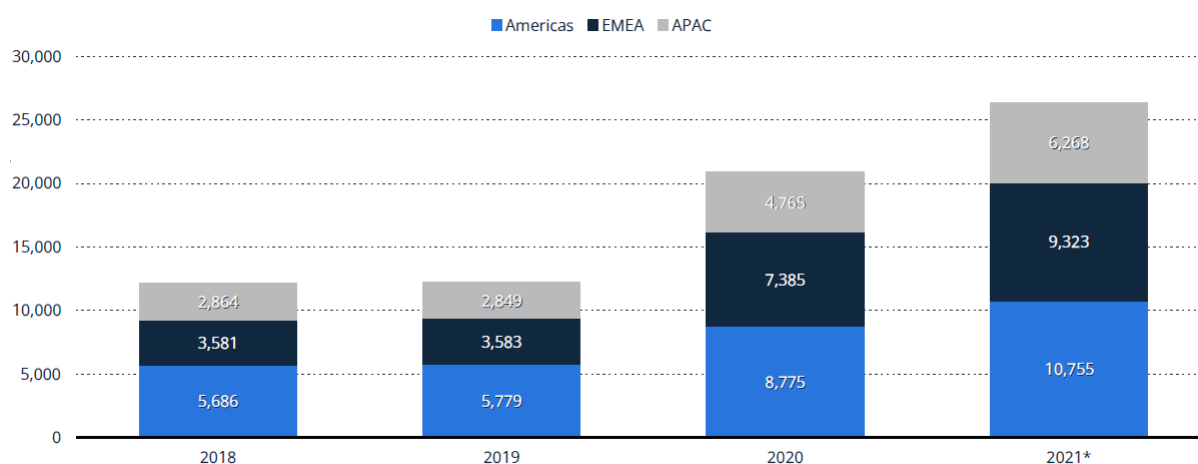
- **Base d'utilisateurs considérable** constituée grâce à leurs activités dite « cœur de métier »
- **Volume de données** sur lequel ils peuvent s'appuyer pour améliorer leur connaissance client, et à une puissance financière importante

Source : Sopra Steria

1.2. Le développement des fintechs dans le monde

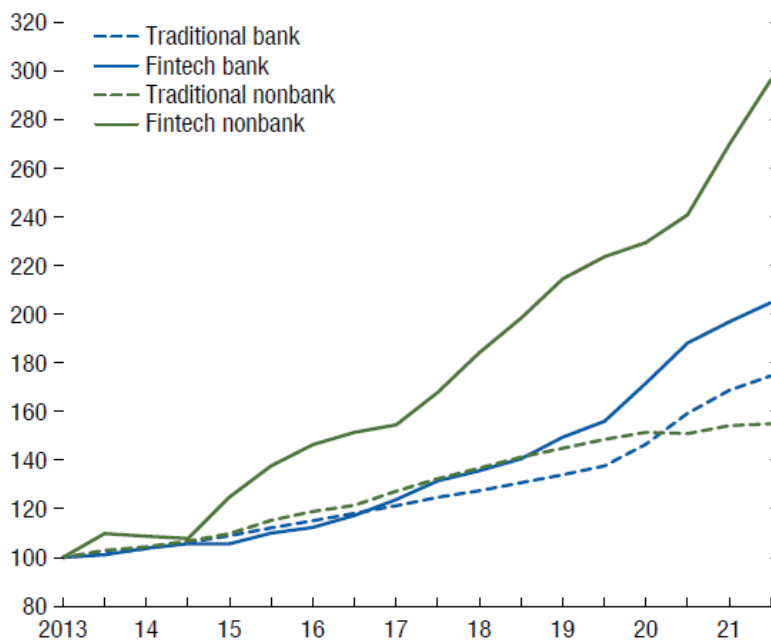
L'approche souvent disruptive des fintechs leur permet de challenger les services financiers de base traditionnellement proposés par les banques, tant en termes de qualité que de coût. Le nombre et la taille des fintechs n'ont cessé de croître depuis le milieu des années 2010 et ont pris encore plus d'ampleur lors de la crise sanitaire. Initialement qualifiées d'OBNI (Objets Bancaires Non Identifiés), elles représentent aujourd'hui une industrie à part entière, segmentée en plusieurs métiers (paiements, financement, assurtech...).

Nombre de fintechs dans le monde, par région



Source : Statista (EMEA : Europe, Middle East & Africa ; APAC: Asia-Pacific)

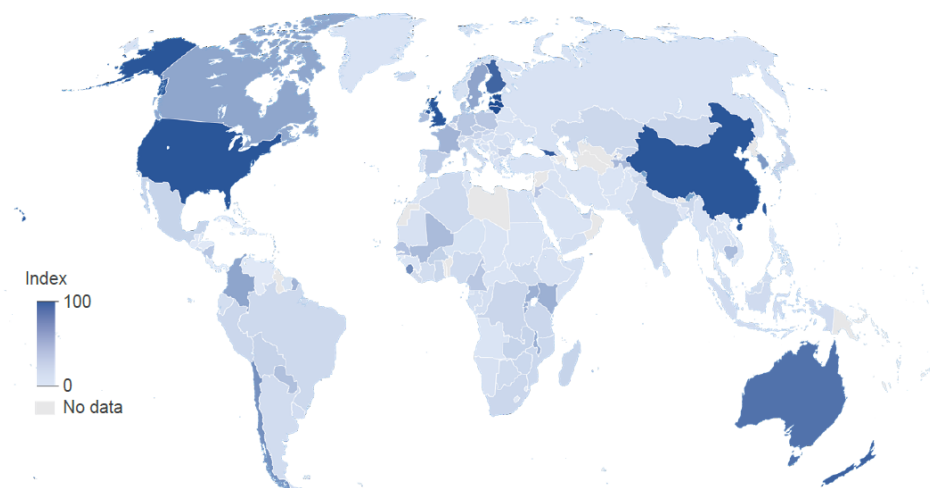
Croissance comparée des actifs des fintechs (base 100 en 2013)



Source : Fonds monétaire international, *Rapport sur la stabilité financière dans le monde*, avril 2022 (à partir d'un échantillon de 13 économies avancées et 7 économies émergentes). Les non-banques désignent les institutions qui ne prennent pas de dépôts.

L'indice d'activité des fintechs de la Banque mondiale montre que l'Australie, la Chine, l'Europe et les Etats-Unis sont les principaux utilisateurs des prêts de fintechs. Une croissance s'observe dans d'autres parties de l'Asie, en Amérique latine et en Afrique.

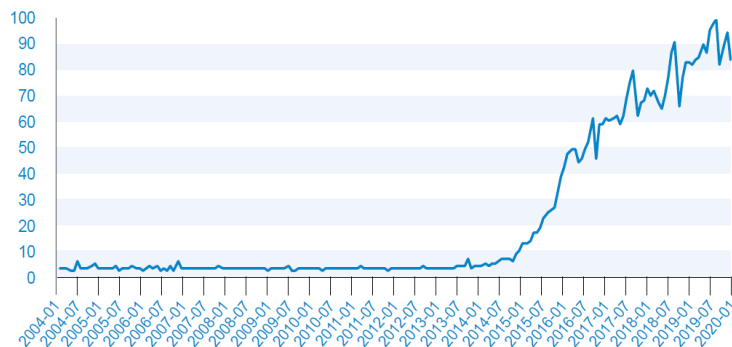
Utilisation du crédit des fintechs



Source : Banque mondiale, *Fintech and the future of finance*, mai 2022

Les fintechs suscitent un intérêt croissant. En attestent les recherches du terme « fintech » sur Google, en augmentation notable depuis le début de l'année 2014.

Recherches au niveau mondial du terme « fintech » sur Google

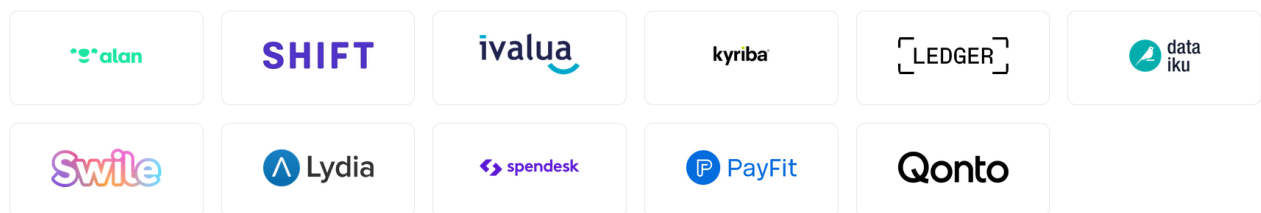


Source : Banque mondiale, *Fintech and the future of finance*, mai 2022. Les données Google Trends retracent les recherches effectuées sur Google sous la forme d'indicateurs hebdomadaires. Comprises entre 0 et 100, elles indiquent la « popularité » relative d'un mot-clé par rapport au total des recherches effectuées sur Google.

1.3. Les fintechs en France²

La France est le premier grand pays européen pour l'usage d'internet pour les services bancaires.³ Elle recense 890 fintechs au 1^{er} mai 2022, dont 11 licornes fintechs⁴ (soit 40% des licornes françaises), qui interviennent dans plusieurs catégories : le financement (20%), les regtechs / risques (18%), les services opérationnels (18%), les services de paiement (13%), les placements et solutions (13%), l'assurance (12%) et banking / personal finance management (6%).

Licornes fintechs françaises en 2022



Source : France FinTech

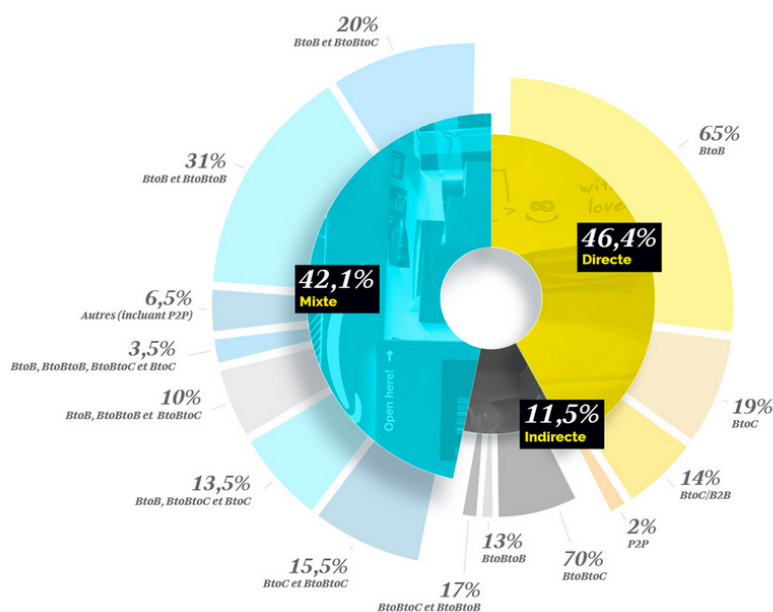
L'écosystème français a vu émerger des champions dans différents segments, notamment dans les modèles de distribution directe (particuliers et entreprises).

² Chiffres issus de France FinTech.

³ Source : Banque de France.

⁴ Une licorne est une start-up valorisée à plus d'un milliard de dollars, non filiale d'un grand groupe.

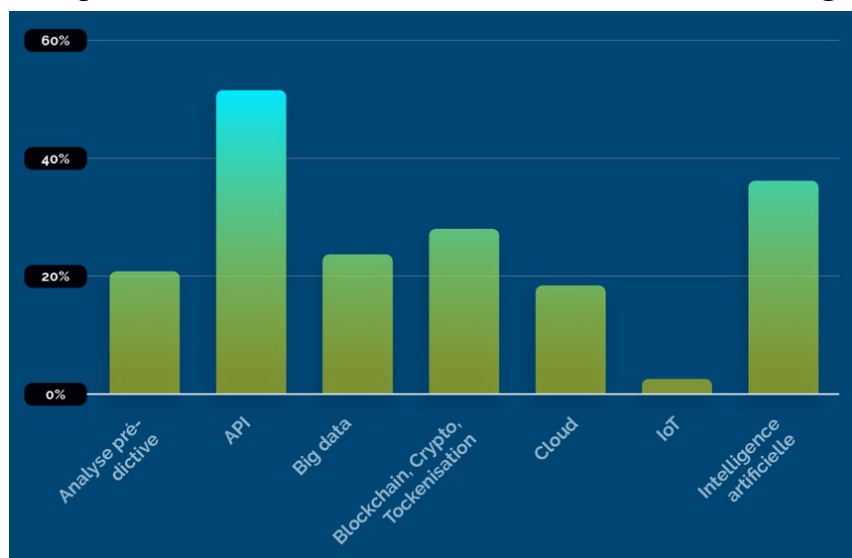
Répartition des modes de distribution des fintechs françaises



Source : France FinTech

Les différentes fonctionnalités technologiques (analyse prédictive, API, big data, blockchain, crypto, tokenisation, cloud, IoT, intelligence artificielle) permettent aux fintechs françaises de développer des solutions innovantes appliquées à plusieurs maillons de la chaîne de valeur.

Recours par les fintechs françaises aux fonctionnalités technologiques



Source : France Fintech

Les fintechs représentent en France 40.000 emplois en 2022 avec une compétition entre elles qui se déplace sur le terrain de l'attraction et de la rétention des talents. Les compétences nécessaires à leur développement sont des ressources rares et convoitées, tant par les fintechs que l'ensemble des acteurs de l'écosystème des services financiers et de la tech.

Emplois recensés en France dans les fintechs



Source : France FinTech

1,8 milliard d'euros ont été levés par les fintechs françaises au premier semestre 2022 (sur 73 opérations, soit un ticket moyen de 27 millions d'euros), en progression de 27% par rapport au même semestre de l'année précédente. L'année 2021 avait déjà connu une accélération historique des levées de fonds (2,3 milliards d'euros, soit 174% de plus qu'en 2020), accompagnée d'un quasi doublement du ticket moyen (24,4 milliards d'euros).

Evolution des investissements dans les fintechs françaises

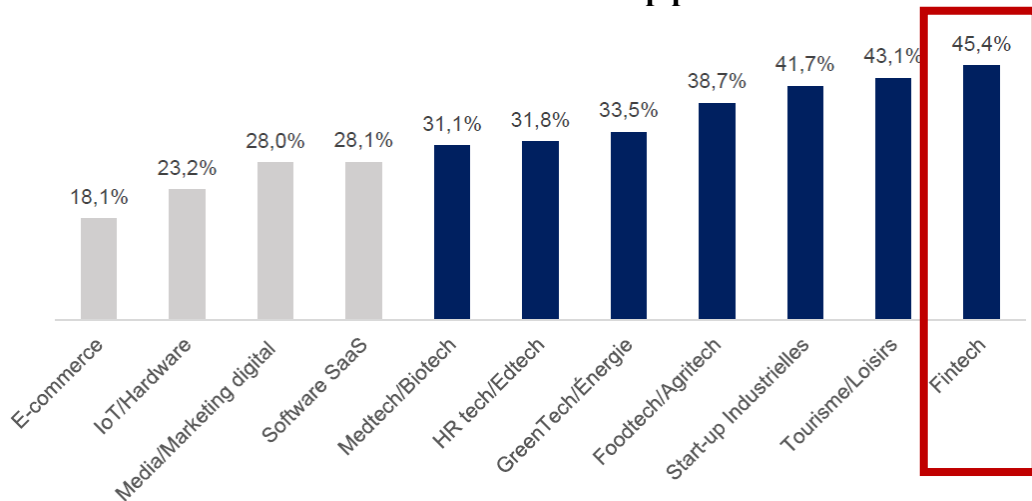


Source : France FinTech

Les levées importantes offrent aux fintechs françaises les moyens d'accélérer leur internationalisation, par croissance organique ou par le biais d'acquisitions. En 2022, près d'une fintech française sur quatre (24,4%) est présente dans au moins un pays étranger, et une sur deux vise une implantation à l'étranger d'ici 2022. L'Europe est le terrain de jeu prioritaire des fintechs françaises : 83% des fintechs françaises présentes à l'international sont implantées ou ont un courant d'affaires en Europe et 50% dans d'autres zones géographiques. Le passeport réglementaire (c'est-à-dire l'utilisation du même agrément au sein de l'Union européenne) constitue un levier d'internationalisation, malgré la persistance de spécificités locales.

En termes de performance, la fintech française est en tête du podium de la croissance du chiffre d'affaires des start-up, avec une progression de 45% en 2021 après 32% en 2020.⁵

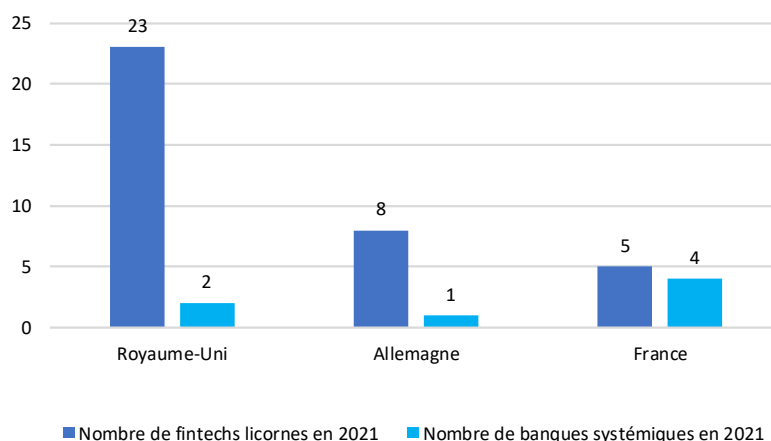
Taux de variation des chiffres d'affaires des start-up par secteur d'activité en 2021



Source : Banque de France

Malgré ces performances, les fintechs restent relativement moins importantes en France par rapport à nos voisins immédiats, notamment allemands et britanniques. La comparaison du nombre de banques systémiques et de fintechs licornes par pays indique l'existence en France de groupes bancaires très concentrés et de fintechs moins nombreuses au regard de ce que représente la France à l'échelle des services financiers. A l'inverse, au Royaume-Uni et en Allemagne, l'écosystème des fintechs apparaît plus dense alors que les secteurs bancaires y sont plus fragmentés.

Banques systémiques et licornes fintechs par pays en 2021



Sources : Conseil de stabilité financière pour le nombre de banques systémiques ; Centre for Finance, Technology and Entrepreneurship pour le nombre de licornes fintechs

⁵ Source : Banque de France, Situation financière des start-up en 2021, juillet 2022 (étude réalisée à partir d'un échantillon de 1.747 start-up, dont 100 fintechs).

Il y a en France un savoir-faire et une excellence du secteur bancaire qui ont permis très tôt l'émergence de banques en ligne, filiales d'établissements, telles que Boursorama, qui fournissent des solutions performantes. La taille critique des banques françaises leur a permis d'innover en avance de phase et de proposer des services innovants. En Allemagne, les banques, dont la taille est plus modeste, ont perçu l'intérêt des fintechs pour assurer leur maintien. Tout est une question d'équilibre : disposer d'un secteur bancaire fort et solide est un atout pour l'économie d'un pays, pourvu que cela ne bride pas l'innovation.

Réglementation applicable aux fintechs

Les fintechs peuvent bénéficier de statuts plus accessibles que les établissements bancaires, d'assurance ou d'investissement comme le statut CIF (Conseiller en Investissements Financiers), IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement) ou encore IFP (Intermédiaire en Financement Participatif). En France, les fintechs sont soumises à la réglementation applicable aux établissements de crédits et aux entreprises d'investissement et ont besoin d'un agrément de l'ACPR pour se livrer à des activités bancaires et financières. Elles peuvent également bénéficier de régimes particuliers (par exemple, le statut de prestataire en services sur actifs numériques instauré par la loi Pacte). En Europe, la réglementation régit tant les établissements de crédit que les entreprises d'investissement et les établissements de paiement. Elle comporte également des dispositions tendant à encadrer le *high frequency trading*, l'anti-blanchiment...

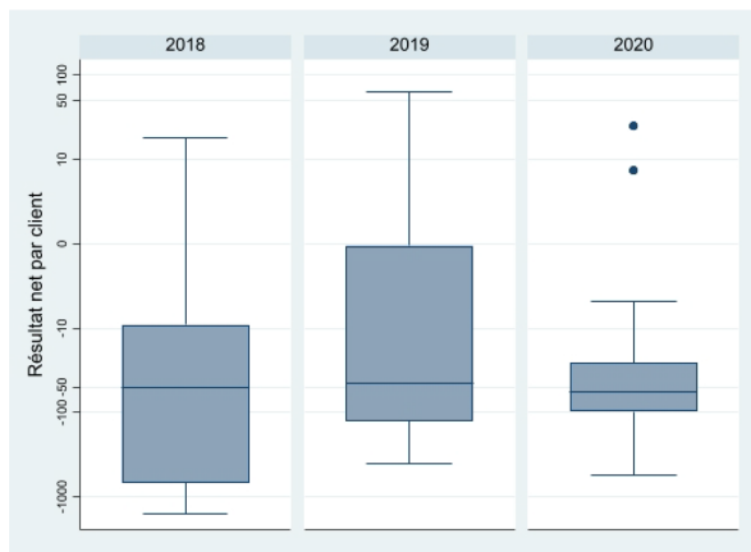
1.4. Vers un nouveau paradigme ?

Le contexte économique apparaît plus complexe aujourd'hui pour les fintechs. Les valorisations de certaines d'entre elles se sont récemment effondrées. Celles dont l'activité repose sur un *business model* classique avec une rentabilité marginale sur chaque produit apparaissent plus résilientes que d'autres qui proposent un service de manière gratuite ou quasi-gratuite afin d'acquérir une base d'utilisateurs assez large qui pourra éventuellement être monétisée ultérieurement.

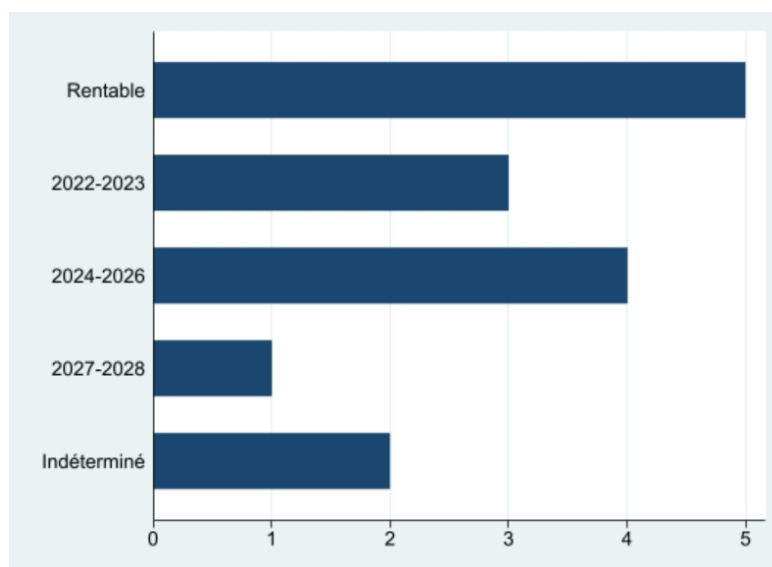
L'analyse de l'ACPR sur les acteurs numériques de la finance montre que certains peinent à dégager une rentabilité suffisante, malgré une progression de leurs revenus.⁶

⁶ Source : ACPR, Les acteurs numériques de la finance : un pas vers la rentabilité ?, Analyses et synthèses n°142, juillet 2022.

Boîtes à moustaches montrant la dispersion du résultat net par client (en euros) des acteurs numériques de la finance



Horizon d'atteinte du point mort (en nombre d'établissements) des acteurs numériques de la finance



Source : ACPR, *Les acteurs numériques de la finance : un pas vers la rentabilité ?*, Analyses et synthèses n°142, juillet 2022. Les lignes foncées dans les boîtes représentent les valeurs médianes. Les barres représentent les valeurs extrêmes. Le contour des boîtes délimite les observations entre le 25^{ème} (Q1) et le 75^{ème} percentile (Q3). Les points représentent des établissements dont les indicateurs (ici le résultat net par client) se situent à plus de 1,5 fois l'intervalle interquartile (Q3-Q1). Le point mort est défini comme le seuil à partir duquel un acteur devient rentable. Echantillon de 15 acteurs et intermédiaires financiers français proposant des services en ligne ou accessibles via des transactions 100% mobiles.

L'environnement de remontée des taux d'intérêt devrait inciter les investisseurs à se montrer plus exigeants en termes de retour sur investissement. Le marché des fintechs est susceptible de se tendre et pourrait être amené à se concentrer.

2^{ÈME} PARTIE

LES ÉVOLUTIONS DE LA RELATION ENTRE LES BANQUES ET LES FINTECHS

« Banques et fintechs : nous avons tant à faire ensemble ! »

Philippe Brassac, Directeur général du Groupe Crédit Agricole SA, tribune sur LinkedIn, 10 octobre 2017

Cinq années après la parution en octobre 2017 du rapport de la Fondation Concorde « Ecosystème bancaire et transformation numérique : une opportunité pour l'écosystème français », le paysage a profondément changé.

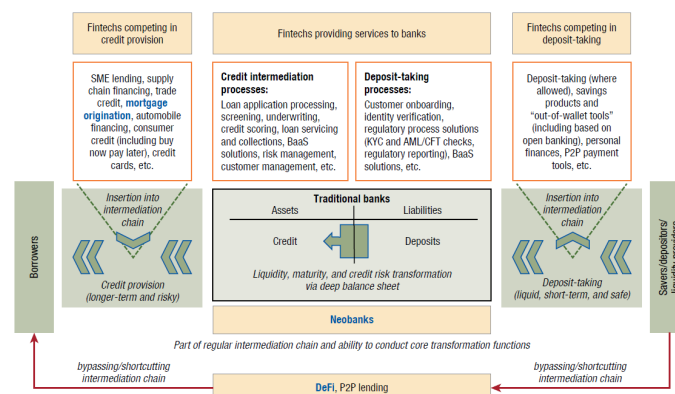
Les premières innovations ont concerné essentiellement l'usage et l'expérience utilisateur, en apportant des réponses innovantes et fluides à de nouveaux besoins et usages de clients. On assiste désormais, grâce à la technologie, au développement de solutions innovantes appliquées à des maillons de la chaîne de valeur considérées comme cœur de métier des banques, à l'instar du crédit (acquisition de données, modèles d'analyse de risque, processus d'octroi, paiement fractionné...).

La distinction entre banques et fintechs devient ténue : l'augmentation du nombre de demandes d'agréments en qualité d'établissement de crédit soumises pour autorisation à l'ACPR montre que les fintechs se transforment de plus en plus en établissements bancaires en termes réglementaires.

2.1. Banques et fintechs : d'une relation concurrentielle...

Les fintechs s'insèrent à différents points de la chaîne d'intermédiation financière, en fournissant généralement des services spécialisés.

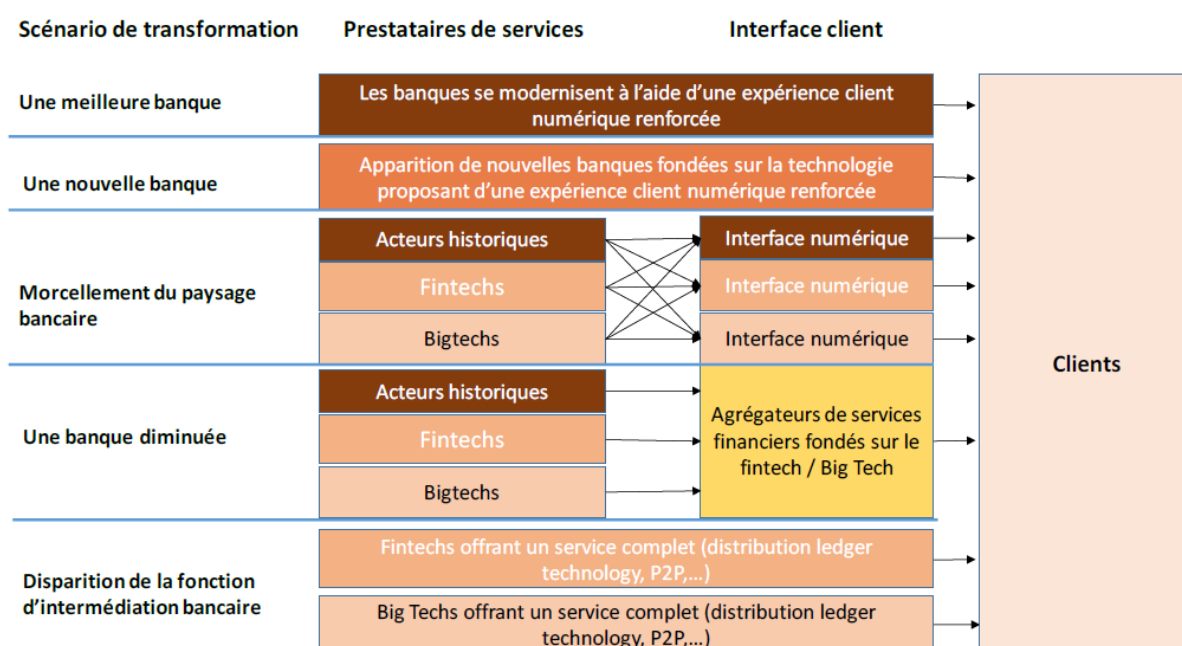
Les fintechs dans la chaîne d'intermédiation financière



Source : Fonds monétaire international, Rapport sur la stabilité financière dans le monde, avril 2022

Les travaux menés par les superviseurs bancaires sous l'égide du Comité de Bâle pour la supervision bancaire en 2018 font état de plusieurs scénarios envisageables de transformation du paysage bancaire.⁷ Ces scénarios sont compris entre deux cas polaires : d'un côté, un scénario dans lequel le système bancaire traditionnel tire pleinement profit des nouvelles technologies et s'adapte à la transformation des besoins de la clientèle pour décliner son offre de services et de produits financiers traditionnels ; de l'autre, un scénario où les banques ont complètement disparu au bénéfice de fintechs ou bigtechs. Dans ce contexte, les services bancaires sont « démantelés » pour être offerts sur des plateformes numériques.

Scénarios de transformation de la fonction d'intermédiation bancaire

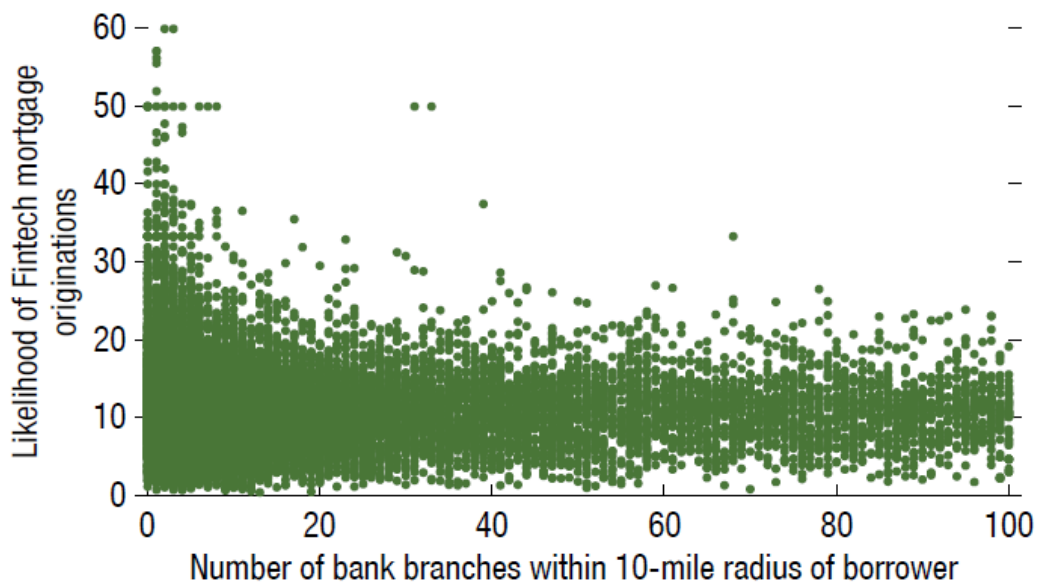


Source : Comité de Bâle pour la supervision bancaire, *Implications des évolutions de la technologie financière pour les banques et les autorités de contrôle bancaire*, février 2018

Une analyse du Fonds monétaire international menée à partir de données américaines montre que les fintechs sont présentes sur tous les territoires, y compris ceux à forte densité d'agences bancaires. Le nombre de demandes de prêts auprès des fintechs n'est que légèrement inférieur dans les territoires à forte couverture bancaire.

⁷ Voir : ACPR, Les acteurs numériques de la finance : un pas vers la rentabilité ?, Analyses et synthèses n° 142, 18 juillet 2022.

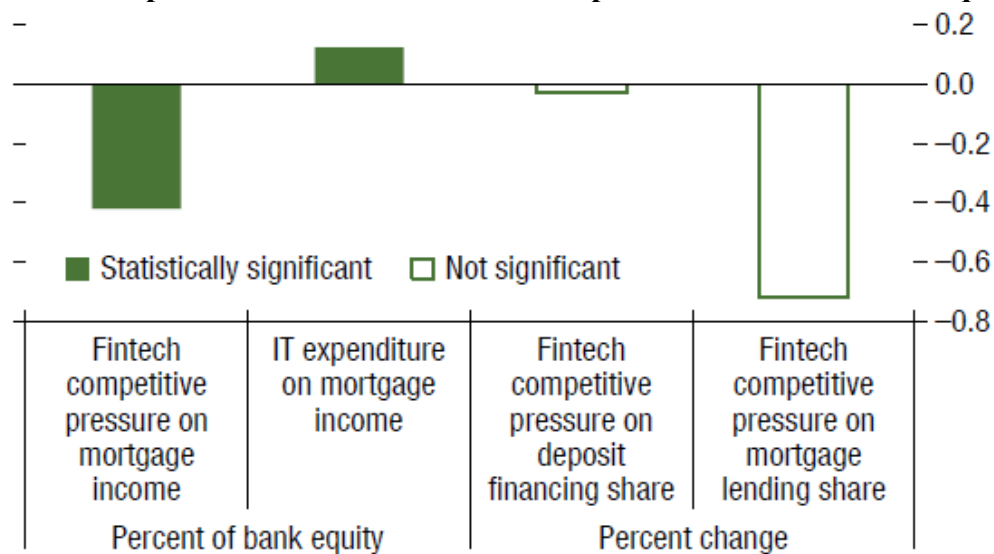
Fintechs et densité d'agences bancaires



Source : Fonds monétaire international, Rapport sur la stabilité financière dans le monde, avril 2022 (à partir de données du marché américain)

La concurrence des fintechs impacte directement la marge d'intérêt des banques sur les prêts. Toujours à partir de données américaines, l'augmentation d'un point de pourcentage de la part de marché des fintechs est associée à une perte de 0,4 point de pourcentage de la marge d'intérêt des banques. Cette perte peut être compensée par les investissements des banques dans le traitement des données (achats de services et logiciels IT), ce qui souligne l'importance de l'adoption des technologies par les banques traditionnelles, que ce soit des solutions internes ou des services tiers.

Effets de la pression concurrentielle exercée par les fintechs sur les banques



Source : Fonds monétaire international, Rapport sur la stabilité financière dans le monde, avril 2022 (à partir de données du marché américain)

2.2. ...A une coopération voire une coopération...

Il y a cinq ans, le secteur bancaire craignait de voir arriver des fintechs susceptibles de le mettre en danger, avec des questions liées notamment à la sécurité, la pertinence du bac à sable et les obligations prudentielles. Aujourd'hui, les fintechs ne sont plus pour les banques un sujet de friction ou d'attention particulière. Une véritable **coopétition** s'est mise en place, c'est-à-dire une coopération très forte des banques avec des fintechs qui viennent enrichir leurs services.⁸ Les questions qui se posent sont fondamentalement différentes : nul ne souhaite voir nos fintechs absorbées par les GAFAM. Il en va de notre souveraineté numérique et cela doit nous interroger sur notre capacité à conserver ces pépites.

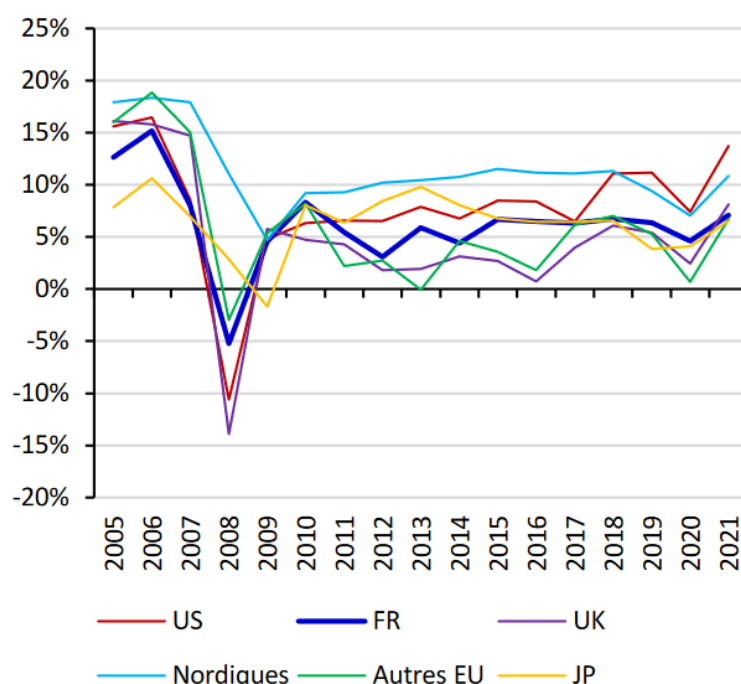
La relation banques – fintechs devient vertueuse : les fintechs ont besoin de clients pour développer leurs marchés. De leur côté, si les banques innovent en interne, elles peuvent trouver une innovation complémentaire auprès des fintechs, via des rachats (à titre d'illustration, BNP Paribas vient d'annoncer en octobre 2022 l'acquisition de Kantox, fintech spécialisée dans la gestion automatisée du risque de change) ou prises de participation (par exemple, la prise de participation majoritaire du Groupe Crédit Agricole dans Linxo Group en 2020). Les fintechs permettent de partir de zéro, parfois sans carcan réglementaire. Des banques ont ainsi généré leurs propres écosystèmes de fintechs autour d'elles et l'environnement qui s'est ainsi développé semble fonctionner correctement. Cette externalisation de l'innovation n'est pas propre au secteur bancaire et a pu s'observer dans d'autres industries, telles que celle du médicament.

Les fintechs amènent les banques à engager une réflexion sur leurs *business models* en profondeur, alors que la rentabilité du secteur bancaire est souvent source d'inquiétudes de la part des superviseurs (*Return on Equity* de 7,2% pour les banques françaises en 2021 et 6,2% en juin 2022, inférieur à celui des banques américaines⁹).

⁸ Voir notamment l'article « How do banks interact with fintech startups? », de Lars Hornuf, Milan F. Klus, Todor S. Lohwasser et Armin Schwienbacher, *Small Business Economics* 57, 2021, pages 1505-1526.

⁹ Sources : ACPR, La situation des grands groupes bancaires français à fin 2021, Analyses et synthèses n°136, mai 2022 pour le chiffre 2021 ; EBA, Risk dashboard – Data as of Q2 2022 pour le chiffre de juin 2022.

Evolution du *Return on Equity* des banques dans le monde



Source : ACPR, *La situation des grands groupes bancaires français à fin 2021, Analyses et synthèses n°136, mai 2022*

Dans le cadre de la deuxième directive européenne sur les services de paiement (DSP2), adoptée le 25 novembre 2015 et entrée en vigueur au sein de l'Union européenne le 13 janvier 2018, l'open banking¹⁰ vient enrichir le modèle de données d'acteurs qui n'avaient pas accès à la donnée bancaire, en agissant sur plusieurs maillons de la chaîne de valeur du financement, et notamment du crédit, que ce soit pour les entreprises ou les particuliers. Après la mise en place de la DSP2, il semble y avoir désormais une bonne compréhension des fintechs et des banques pour un intérêt collectif à un échange de services à valeur ajoutée. On assiste actuellement à un foisonnement des cas d'usage liés à l'ouverture des données. Cela doit désormais s'entrevoir dans une perspective plus large du cadre européen de partage de la donnée (open finance).

Un mouvement de plateformisation au sein des grandes banques est en cours.¹¹ La technologie, via la notion de plateforme et les API, permet d'élargir la gamme de services, de façon agile et innovante, avec des partenaires, pour offrir de façon simple aux clients des solutions élargies par univers pertinents (besoins courants, gestion patrimoniale, protection de l'entreprise...).

¹⁰ L'open banking désigne l'ensemble des technologies, du cadre réglementaire et des éléments de gouvernance qui permettent le partage de données clients, avec leur consentement, entre les banques et autres prestataires paiement ; tous utilisateurs de données). Il s'agit concrètement de donner l'accès aux données bancaires à d'autres acteurs financiers que les banques, via des API (*Application Programming Interface*), c'est-à-dire des interfaces de programmation applicatives.

¹¹ Voir : Sopra Steria Consulting, *Les neuf grands chantiers de la transformation digitale*, Livre blanc, tome 2, 2018.

La notion de *Bank as a platform* est basée sur une architecture ouverte pour passer d'un monde où la banque fabrique ce qu'elle vend, à une situation nouvelle où sont également proposés des produits « extérieurs », de partenaires ; son rôle étant d'assurer une qualité de service tout en restant le tiers de confiance de ses clients.¹²

Pour les banques, le métier est de plus en plus *digital driven* et *data driven*. La technologie fait partie de leur environnement. Il s'agit de l'intégrer à la stratégie et à la façon de penser. Les directions d'aujourd'hui doivent comprendre ce nouvel écosystème et maîtriser les fondamentaux des technologies déjà employées mais aussi émergentes pour comprendre leurs potentialités comme leurs risques. Dans cet environnement, les banques européennes sont en concurrence sur les fintechs : celles qui sauront les accoster sur les bons sujets, à un niveau acceptable de dépenses / investissements, accéléreront leur transformation digitale par rapport aux autres. Les petites banques conservent quant à elles tout leur potentiel grâce à leur agilité.

2.3. ...Au bénéfice de la croissance et de l'inclusion

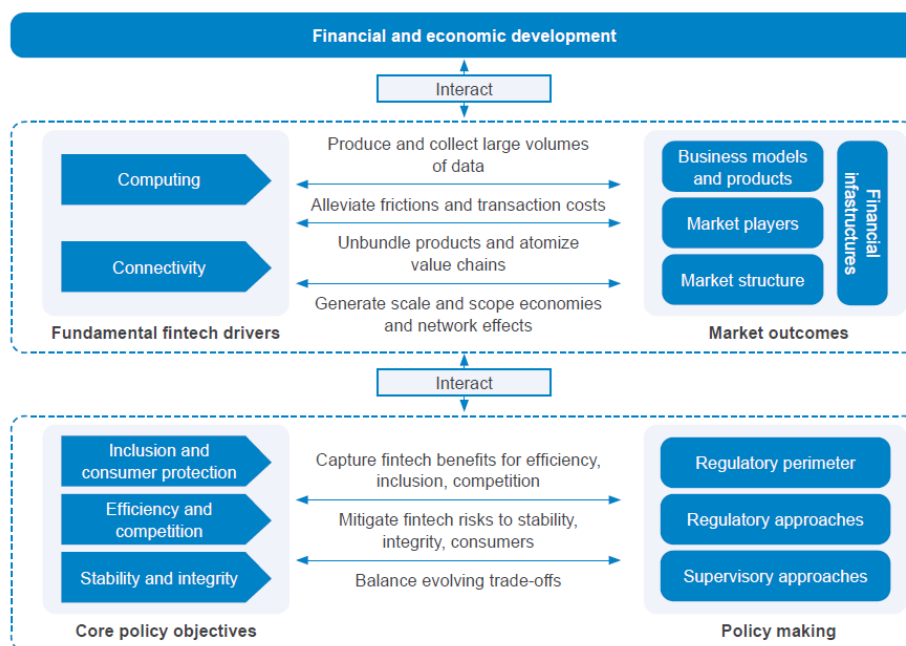
Pour les utilisateurs, les fintechs améliorent l'expérience client avec un parcours plus fluidifié. Les fintechs ont souvent monté leurs *business models* sur des solutions qui allient à la fois rapidité et facilité d'utilisation pour les clients.

Les fintechs permettent de réduire les coûts et d'accroître la rapidité, la transparence, la sécurité et la disponibilité des services financiers. Les coûts d'intermédiation diminuent par la mise en concurrence de services financiers. La digitalisation réduit les frictions à chaque étape du cycle de vie des services financiers, comme l'ouverture d'un compte, l'évaluation de la solvabilité ou l'authentification des transactions. Les fintechs sont caractérisées par de faibles coûts marginaux par compte ou transaction et de fortes économies d'échelle.¹³

¹² On notera que le Crédit Mutuel Arkéa est l'une des rares banques à proposer l'expertise de ses filiales en marque blanche. Il offre toute la palette des métiers banque-finance-assurance à des entreprises qui souhaitent lui confier la gestion d'une partie ou de la totalité d'un processus bancaire : flux de paiement, produits d'épargne, comptes courants, services titres, crédits aux particuliers ou aux entreprises, ainsi que les fonctions supports associées (préparation de la comptabilité et des déclarations réglementaires, lutte anti-blanchiment, relation client...).

¹³ Voir la revue de littérature académique « Fintech and access to finance » d'Helen Bollaert, Florencio Lopez-de-Silanes et Armin Schwienbacher parue en juin 2021 dans le *Journal of Corporate Finance* (volume 68) sur les effets des fintechs tant pour les firmes que les investisseurs et les régulateurs.

Cadre conceptuel des fintechs : interactions entre les marchés, la réglementation et le développement économique



Source : Banque mondiale, « Fintech and the future of finance », mai 2022.

Pour les quelques 2 milliards de personnes dans le monde qui n'ont pas de compte bancaire¹⁴, les fintechs offrent une option souple pour participer à des services financiers avec des technologies simples à utiliser.

Ces transformations offrent aussi une inclusion financière croissante. Si l'inclusion bancaire est proche de 100% en France (la procédure de droit au compte est un filet de sécurité efficace pour assurer l'accès à un compte à toute personne, physique ou morale, qui en serait dépourvue et dont la demande aurait été rejetée), certains profils peuvent toutefois être exclus de façon normative du financement bancaire (en particulier les jeunes, logés-tiers, freelances, intérimaires, CDD...). Par les modèles de données, ils sont susceptibles d'être réintégrés. Avec l'open banking, les établissements commencent progressivement à accorder du crédit à des profils solvables en CDD ou en freelance.

Les fintechs permettent enfin d'adresser une grande variété de cas d'usage répondant aux nouveaux enjeux sociétaux. A titre d'illustration, la fintech Knave que nous avons auditionnée dans le cadre de nos travaux est une solution holistique qui permet à tous les professionnels d'internaliser un service de location courte durée facilement et sans investissement.

Elle propose à n'importe quelle entreprise, publique ou privée, et quelle que soit son activité principale, d'offrir un service de location courte durée à ses propres clients / usagers, facilement, rapidement et sans engagement. Le 100% digital permet de saisir à tout moment l'ensemble des données nécessaires au contrat de location (coordonnées, permis de conduire le

¹⁴ Source : Banque mondiale, Global Findex Database.

cas échéant, paiement...) et de proposer une solution adaptée et compétitive. La solution Knave bénéficie à toutes les parties : les néo-loueurs voient leur trafic et leur rentabilité augmenter par l'intégration gratuite d'une solution d'usage du numérique, la mise en place d'un nouveau service commercial clé en main et l'amélioration de la trésorerie et du besoin en fonds de roulement. Les investisseurs disposent quant à eux d'une solution financière génératrice de taux fixe sécurisé, les usagers bénéficient de moyens de mobilité au meilleur prix et au bon endroit et l'environnement profite de l'optimisation de l'usage des véhicules et du renouvellement accéléré du parc.

2.4. Pour conclure

La relation entre banques et fintechs est protéiforme. Elle est de nature :

- **Concurrentielle** : les banques et fintechs s'adressent aux mêmes clientèles et proposent des offres souvent proches ;
- **Complémentaire** : les banques conservent une part significative de services financiers. Elles sont structurées pour résister aux crises et financent l'économie sur le temps long (durant la crise Covid, ce sont les banques qui ont distribué les PGE). Les inerties technologiques, sociales et réglementaires freinent l'innovation qui est plus facile à implémenter au sein des fintechs ;
- **Collaborative** : des coopérations entre banques et fintechs se mettent en place, sous forme de rachats ou prises de participation. Les forces et faiblesses de ces deux acteurs les conduisent à collaborer. Peu de fintechs peuvent exister sans le soutien d'un acteur bancaire. De plus en plus de fintechs sont prestataires pour le service de banques et distribuent des produits pour leur compte. Les fintechs disposent d'un savoir-faire qui peut inciter les banques à nouer des liens avec elles. En parallèle, les contraintes réglementaires et prudentielles peuvent encourager un rapprochement des fintechs vers les banques.

Au-delà de la question de la répartition des parts de marché entre banques et fintechs, l'écosystème des fintechs fait face à des enjeux de :

- **Souveraineté** : le secteur bancaire français a su conserver un actionnariat et une gouvernance nationaux, contrairement à d'autres industries. A l'inverse, des acteurs emblématiques du financement de l'économie, dont plusieurs fintechs, passent sous pavillon chinois (par exemple, la prise de participation de Tencent dans Lydia et Qonto en 2020), pouvant nous priver d'un instrument de souveraineté économique et financière ;
- **Innovation** : plus les banques sont fortes, moins les fintechs émergent, alors que l'innovation a souvent lieu de manière plus agile et rapide au sein de ces dernières. Quelle place est-on prêt à laisser à l'innovation ?

3^{ÈME} PARTIE

PROPOSITIONS POUR METTRE LES FINTECHS AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE REELLE

La Fondation Concorde avance des propositions concrètes et simples à mettre en œuvre afin de profiter au mieux de l'écosystème des fintechs au service de l'économie réelle.

3.1. Assurer notre souveraineté numérique

1 Créer un *Small Business Act* à la française et l'européenne, notamment envers les fintechs

Le levier de la commande publique est l'un des instruments les plus puissants pour aider les entreprises à orienter leurs activités en fonction d'une demande solvable et ainsi faire évoluer leurs offres et leur permettre d'étendre leurs activités. Cette croissance des PME innovantes passe par la mise en place d'un *Small Business Act* en France et en Europe pour réserver une part significative de l'ensemble des commandes publiques à des PME innovantes.

C'est un vecteur incontournable de la croissance, en atteste toute l'innovation générée aux Etats-Unis grâce au *Small Business Act* qui favorise l'accès des entreprises innovantes à la commande publique.

Il ne s'est rien passé jusqu'à présent sur ce volet à cause de l'inertie de certains grands acteurs qui ont essayé de l'en empêcher. Une initiative française pourrait servir de marche pied à une solution à l'échelle européenne.

2 Rajouter des lettres européennes aux acronymes GAFAM et BATX

Face à des mastodontes mondiaux (Facebook – Meta, Microsoft, Google, Apple...), l'Europe doit avoir des acteurs de taille comparable aux GAFAM et BATX. Si nous n'existons pas, notre souveraineté politique, industrielle et économique ne servira à rien. Sans moyens de développer notre technologie, nous serons dépendants. Il faut maîtriser notre destinée numérique.

En l'absence de politique industrielle avec des sociétés rassemblées autour de filières stratégiques, l'Europe n'existera pas. Il nous faut créer, non pas des licornes ou décacornes¹⁵, mais des géants. On peut se réjouir d'avoir de nouveaux acteurs technologiques performants, mais ils restent petits par rapport à d'autres.

¹⁵ Une décacorne est une start-up dont la valorisation dépasse les 10 milliards de dollars.

En France, le terme « politique industrielle » reste tabou, contrairement aux Etats-Unis qui sont actifs et offensifs en la matière. Nous n'avons jamais eu de politique industrielle dans le numérique. Nos dirigeants doivent être nos meilleurs soutiens à l'international, ce qui implique une véritable vision industrielle.

Le rattrapage prendra du temps. Entre le laisser-faire américain et l'autoritarisme chinois, il y a un espace pour une troisième (ou une première !) voie européenne, plus sécurisante sur la circulation de la donnée et plus éthique sur son usage. Il faut créer les conditions d'un rebond ; sans cela, nous n'existerons ni politiquement, ni stratégiquement, ni économiquement.

3 Avoir des *Chief Technology Officers* français et européen

L'Europe a été considérablement absente des secteurs clés, là où se crée la valeur.

Efficacité, croissance et souveraineté doivent constituer le socle de la volonté politique, notamment pour les fintechs qui veulent aller vite et prendre les meilleures solutions.

Nous ne serons souverains que si nous veillons à ce que les technologies utilisées par la France (et plus largement par les Etats européens) sont maîtrisées et qu'elles concourent bien à l'intérêt général. Il conviendrait de créer à cet effet une fonction de coordinateur des technologies de l'Etat à l'instar du *Chief Technology Officer* (CTO) de l'administration fédérale américaine. Ce coordinateur national aurait en particulier pour fonction de veiller à ce que l'ensemble des technologies mises en place par l'Etat soient maîtrisées par les agents de l'Etat, qu'elles soient durables et qu'elles ne donnent lieu à des utilisations contraires à l'intérêt des citoyens. Afin que ce coordinateur des technologies de l'Etat puisse exercer pleinement sa mission interministérielle, il serait souhaitable que cette fonction soit directement rattachée à la Première ministre et qu'il dispose en propre d'une équipe d'experts afin de pouvoir analyser les dossiers qu'il aura à traiter à la fois sous l'angle technologique, économique, industriel et social.

3.2. Se donner les moyens d'une politique industrielle dans le numérique

4 Ne pas laisser partir nos licornes et fintechs

Pour éviter que les licornes ne partent aux Etats-Unis ou en Chine, il nous faut de la volonté stratégique, politique, industrielle et de formation.

La question du devenir des fintechs est un sujet majeur : il y a un réel risque de voir nos magnifiques licornes françaises disparaître. La majorité des capitaux récemment souscrits pour les licornes l'ont été par des investisseurs non-résidents. Les investisseurs chinois commencent à prendre des parts dans nos fintechs. Plus les fintechs grandissent, plus les investisseurs sont internationaux.

Les fintechs sont des proies assez faciles : la tech française est à un prix dérisoire. Nos actionnaires institutionnels n'investissent que de façon marginale dans l'innovation. Il n'y a pas d'ailleurs d'équivalent du Nasdaq en France et en Europe.

Nous devons aussi avoir un droit de regard lorsque les fintechs ont bénéficié du crédit d'impôt recherche.

5 Flécher l'épargne des Français vers le financement de l'écosystème innovant dont font partie les fintechs

L'un des sujets essentiels pour poursuivre le développement de nos fintechs sans les laisser se faire acheter par des investisseurs non-résidents est leur financement pour des montants supérieurs à 300-500 millions d'euros.

De fait, l'essentiel des tickets supérieurs à 100 millions d'euros est assuré par des acteurs américains et asiatiques. Les raisons en sont les suivantes : l'absence de fonds de pension en France et de « Nasdaq européen » et la captation d'une très grande part de l'épargne des ménages (taux d'épargne des ménages français de 17,1% au premier trimestre 2022, deuxième plus élevé en Europe après l'Allemagne) par le Livret A et l'assurance-vie en euros (les produits de taux représentant 63% du patrimoine financier des ménages au premier trimestre 2022¹⁶), alors qu'une faible part de ces deux supports suffirait à financer nos start-up et licornes.

Ce fléchage pourrait prendre la forme d'une incitation des assureurs à investir dans les start-up, notamment les fintechs (sous réserve de faire évoluer la directive européenne Solvabilité II dans le sens du financement de l'économie réelle), et de l'affectation d'une faible part de l'encours du Livret A (et de l'épargne réglementée en général) au soutien du financement de l'écosystème innovant français dont les modalités en termes de mutualisation des risques et de protection du capital seraient à définir.

6 Rétablir notre influence à Bruxelles

La norme fait la loi. C'est un outil de conquête mais aussi de protection. Près de 90% des règlements financiers sont d'ordre européen. Dans quelques années, la quasi-totalité de la réglementation financière sera européenne. Or, la France a perdu une part de son influence à Bruxelles.

Il faut faire évoluer la politique européenne de la concurrence, notamment sur les concentrations. La Commission européenne a la religion de la concurrence au détriment des champions.

¹⁶ Source : Banque de France, Epargne des ménages, 11 août 2022.

Il nous faut aussi retenir les leçons de la DSP2 : les écueils originellement identifiés se sont révélés du fait qu'un service pas assez encadré est très difficile à opérer. Le marché conçoit que l'échange d'informations soit cadré par un contrat qui précise les modalités techniques, le régime de responsabilité de chacune des deux parties, la résolution des litiges, les modalités économiques pour services rendus... Le fait de ne pas avoir de contrat nuit au bon développement des échanges entre banques et fintechs.

7 Introduire une proportionnalité dans la réglementation et veiller à une meilleure représentation des fintechs dans la gouvernance de l'ACPR

Alors que certaines fintechs ont des valorisations proches de celles de banques traditionnelles, le maintien d'un cadre réglementaire assoupli fait débat.

Toutefois, tout excès de réglementation peut être délétère en termes d'innovation dans un contexte de concurrence internationale très intense.

Au sein de l'ACPR, le pôle FinTech Innovation, dédié aux fintechs et à l'innovation financière, assure l'interface entre les porteurs de projets et les directions de l'ACPR concernées ainsi que la Banque de France (pour les dossiers portant sur des services de paiement) et l'AMF (pour les dossiers portant sur des services d'investissement). Malgré cela, la gouvernance de l'ACPR se base sur une représentation d'acteurs bancaires traditionnels. Le Collège pourrait inclure des personnalités ayant des connaissances technologiques fortes tout en disposant d'une sensibilité aux enjeux de protection du consommateur.

8 Développer les compétences en mathématiques et renforcer l'attrait de cette filière

Nous avons en France des créateurs formidables et toute la capacité pour développer des solutions innovantes. Il nous faut *former, motiver, retenir* et *rapatrier* nos talents.

Former : des besoins de formation sont identifiés par plusieurs acteurs pour exploiter la quantité de données rares dont nous disposons. Les femmes doivent aussi intégrer davantage les filières d'excellence en mathématiques.

Motiver : les fintechs sont attractives avec l'environnement technologique et l'innovation propres aux start-up.

Retenir : l'Europe a les cerveaux, les mathématiciens, les bases qui lui permettent de créer, développer et conserver les fintechs sur son propre espace.

Rapatrier : nous fabriquons trop souvent des cerveaux qui s'exportent dans la Silicon Valley. Le sujet est désormais de les faire revenir.

3.3. Donner aux fintechs les conditions nécessaires à leur développement

9 Avoir une stratégie nationale d'accélération dédiée à la blockchain et aux crypto-actifs

Alors que 8% des Français ont déjà investi dans des cryptos-actifs, que ce soient des crypto-monnaies ou des NFT (*Non Fongible Tokens*)¹⁷, nous ne comprenons pas encore toutes les opportunités liées à ceux-ci.

Définir une telle stratégie nationale d'accélération obligerait de mettre au clair les objectifs que l'on a à travers cette industrie.

En outre, sans euro numérique, nous risquons de tout faire en dollar : cela constitue un enjeu de souveraineté monétaire.

10 D'une authentification forte à une authentification raisonnée

L'authentification forte¹⁸ tous les 90 jours complexifie fortement la pratique de l'open banking. Cela peut freiner l'innovation et la croissance, alors même que la réglementation visait à les favoriser tout en assurant la sécurité des données. Les utilisateurs ne comprennent pas nécessairement la mise à jour régulière de la donnée open banking (prise d'information régulière ou dans une situation particulière d'incident, nouvelle obtention de l'accord du client). Si des mesures d'authentification de l'utilisateur suffisamment strictes pour éviter la fraude sont nécessaires, elles ne doivent pas être trop contraignantes pour permettre leur adoption.

¹⁷ Source : ADAN et KPMG, La crypto en France : structuration du secteur et adoption par le grand public, février 2022. Ce chiffre est à mettre en perspective avec le nombre de Français qui disposent d'actions en propre : environ 6,7% d'entre eux d'après l'AMF.

¹⁸ L'authentification forte implique l'usage de deux éléments ou plus appartenant aux catégories suivantes : un mot de passe ou code numérique (dit élément de connaissance), un portable ou une ligne téléphonique (dit élément de possession), une empreinte digitale ou faciale ou un son de voix (dit élément d'inhérence).

Personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de ce rapport

Riadh ALIMI, Fondateur et Directeur général de Finfrog

Bernard BENHAMOU, Secrétaire général de l'Institut de la Souveraineté Numérique

Guillaume BLOT, Chief digital & innovation officer, membre du comité exécutif de Sopra Banking Software

Alain CLOT, Président de France FinTech

Frédéric DIVERREZ, Directeur du pôle BtoB et services spécialisés, membre du comité exécutif, Crédit Mutuel Arkéa

Faustine FLEURET, Présidente et Directrice générale de l'ADAN (Association pour le Développement des Actifs Numériques)

Yannick R. GRELOT, Fondateur et Directeur général de Deecision

Jérôme RAGUENES, Directeur du département numérique, systèmes et moyens de paiement de la Fédération Bancaire Française

Edouard VAUJOUR, Directeur général de Knave

sopra  steria

Sopra Steria a apporté des contributions aux réunions de travail et au rapport.



*Think tank indépendant dédié à la croissance, à la
compétitivité et à la prospérité*



fondationconcorde.com

17, rue de l'Amiral Hamelin

75116 Paris

01 72 60 54 39

info@fondationconcorde.com